

## Typologie 4

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Sécurité privée**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **04/03/2010**

Mots clés : **Sûreté aéroportuaire**, **agent de sûreté**, **contrôle de sûreté**, **inspection/filtrage**

### Identification

Identifiant : **528**

Version du : **29/05/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- rgl UE 185/2010 domaine 11

### Descriptif

#### *Objectifs de l'habilitation/certification*

S'assurer que les personnes effectuant des contrôles de sûreté sur aéroport possèdent les compétences nécessaires pour

l'inspection filtrage des bagages de soute.

#### *Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- aucun

#### *Descriptif général des compétences constituant la certification*

11.2.3.1. L'inspection/le filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés

- a. compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage ;
- b. connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés ;
- c. aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
- d. connaissances des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés ;
- e. connaissances des procédures d'intervention d'urgences ; et, si les tâches assignées à la personne exigent ;
- f. capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles ;

### Public visé par la certification

Tous publics

- g. connaissance des techniques de fouille manuelle ;
- h. capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés ;
- i. connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté ;
- j. aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés ;
- k. aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté ;
- l. connaissances des exigences de protection pour les bagages de soute.

## Modalités générales

Le candidat suit une formation définie par l'autorité compétente en matière de sûreté aéroportuaire et passe un examen d'état. Cette formation est dispensée par des instructeurs certifiés. Il est prévu 55h10 heures de formation initiale et 6h de formation continue par semestre.

## Liens avec le développement durable

Aucun

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Enquête de moralité et agrément préfectoral

### Compétences évaluées

toutes les compétences constituant la certification, permettant ;

- l'inspection/filtrage des personnes des bagages de cabine et des articles transportés ,
- l'inspection filtrage du courrier, du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroports,
- du contrôle d'accès à un aéroport et des opérations de surveillance et de patrouille.

### Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

pas de niveau délivré

La validité est Temporaire

3 ans si utilisation de matériel d'imagerie, sinon 5 ans

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de certification

## Centre(s) de passage/certification

- centres agréés par la DGAC

## Plus d'informations

### Statistiques

Etablies par la DGAC

*Autres sources d'information*

—